

Espace **multimédia**

- Pour utiliser un poste informatique, il faut déposer sa carte au préalable à l'accueil
- Jamais plus de 2 personnes par poste
- Les enfants de moins de 8 ans doivent être accompagnés
- L'impression ne se fait que sur accord du personnel de la bibliothèque



La **Bibliothèque** municipale,

service public ouvert à tous, met à disposition du public des collections encyclopédiques variées. La politique d'acquisition des documents repose sur des notions de pluralisme, d'encyclopédisme et de respect des droits de l'homme.

Règlement

Le règlement intérieur de la bibliothèque est disponible sur demande ou sur le site de la ville.

Chèque de caution

Un chèque de **22 € par ouvrage** emprunté sera demandé aux personnes de passage.
Délibération du Conseil Municipal de juillet 2002



biblio thèque municipale

Place de l'Hospice - 34140 MÈZE
Tel. 04.67.43.71.84 - Mail : biblio.meze@wanadoo.fr
Web : www.ville-meze.fr



Horaires

Lundi : 16h - 19h
Mardi : 16h - 19h
Mercredi : 10h - 12h & 14h - 19h
Jeudi : 16h - 17h30
Vendredi : 10h - 12h & 16h - 17h30
Samedi* : 9h - 12h

* Hors vacances scolaires, week-end de Pâques et Pentecôte

Inscription

10€ de date à date

5€ pour les vacanciers (1 chèque de caution sera demandé)

Gratuit pour Rmistes, chômeurs, étudiants et moins de 18 ans (sur présentation de pièces justificatives)

Pièces à fournir

- 1 pièce d'identité
- 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois
- 1 autorisation parentale pour mineurs

Prêt

Pour 15 jours :

4 documents pour les adultes

2 documents pour les enfants

Avec possibilité de prolonger le prêt si le document n'est pas réservé ou « nouveauté ».

Droits de l'utilisateur

Consultation libre et gratuite du catalogue et des documents sur place

Information et conseils

Droit d'emprunt (Cf. prêt)

Droit de réserver des livres

Devoirs de l'utilisateur

- Respecter le lieu et les autres usagers : calme, courtoisie...
- Signaler tout changement (état civil, domicile...) survenu pendant l'année
- L'abonné est responsable des documents figurant sur sa carte
- Ne pas prêter sa carte de lecteur
- Respecter les documents : ne pas corner, ne pas annoter (même au crayon), pas de sable
- Tout document détérioré, égaré devra être remplacé
- Respecter les conditions de prêt
- Aucune nourriture, boisson dans les locaux de la bibliothèque, éteindre téléphone portable

bibliothèque

L'accès aux documents est libre. La recherche peut se faire directement sur les rayons, sur un poste informatique ou auprès du personnel.

Si vous ne trouvez pas un livre, vous pouvez le réserver (s'il est sorti) ou en suggérer l'achat (si la bibliothèque ne le possède pas).

- Les romans sont classés par ordre alphabétique d'auteur.
- La documentation est classée par thème.
- Les BD Jeunesse sont classées par série.
- Les BD Adulte sont classées par ordre alphabétique de l'illustrateur.
- Pour les revues, le dernier numéro ne peut être emprunté.
- Les albums « Petite Enfance » sont signalés par un adhésif de couleur orange.